

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMTE.

PRÉSENTS : Mesdames BRACHET, SOLAY, DE OLIVEIRA, COLIN, DULIZE, TIVAN et PELLETIER,
Monsieur BOSSERT.

EXCUSÉS : Mesdames GENDROT, AKTAS-LEROUX, LEHMANN et FULBAT,
Messieurs PARET, DESARMENIEN.

ABSENT : Madame PERNIN
Monsieur GUYOT

PROCURATIONS : Madame GENDROT à Madame BRACHET
Monsieur PARET à Monsieur BOSSERT
Madame LEHMANN à Madame SOLAY
Monsieur DESARMENIEN à Monsieur COMTE

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 13

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 6 juillet 2026

Secrétaire de séance : Madame Aurore FOREST

Ordre du jour :

- 1 – ACTION SOCIALE – Présentation par le SIAO des constats relatifs à l'hébergement d'urgence sur le territoire
- 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avenant à la convention de gestion des micro-crèches intercommunales avec le CCAS de Pontarlier
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Décision modificative n°1 – Budget 2026

- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commission d'Appels d'Offres – Election des représentants du Conseil d'Administration
- 5 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat avec la société VITARIS pour la prestation de téléassistance sociale et préventive
- 6 – ACTION SOCIALE – Mise en place d'une aide extralégale pour le service de téléassistance VITARIS
- 7 – ACTION SOCIALE – Signature d'une convention de partenariat avec la société IDEHA pour la mise à disposition de locaux au sein de la résidence seniors « Marie Labonde »
- 8 – ACTION SOCIALE – Action de Noël 2026
- 9 – PETITE ENFANCE – Validation des calendriers de fermeture annuelle 2026 – 2027 RPE et EAJE
- 10 – Décisions prises / Questions Réponses

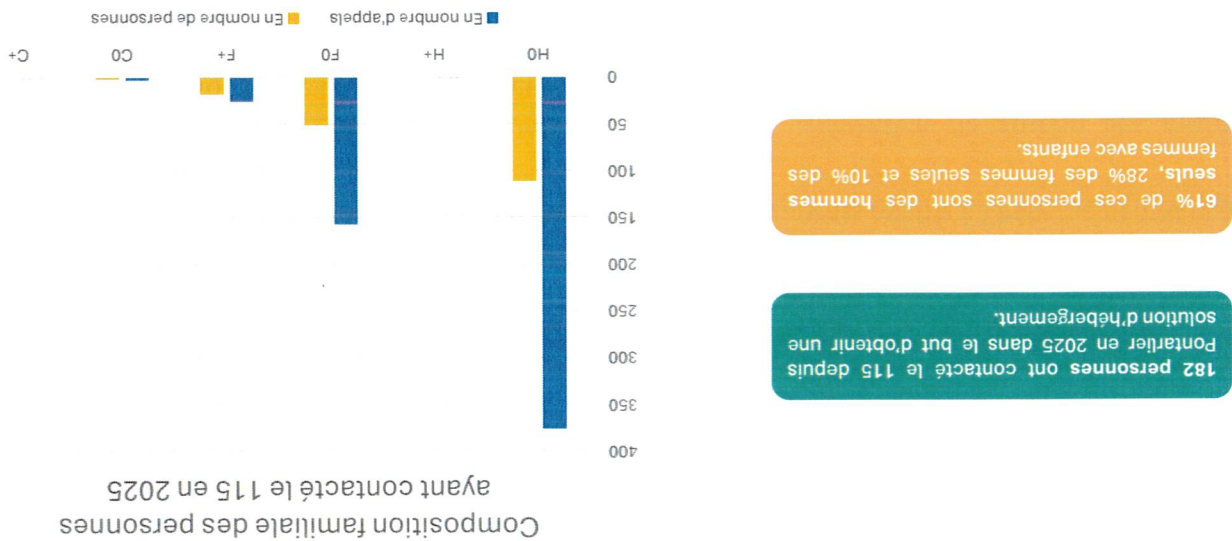
1 – ACTION SOCIALE - Présentation par le SIAO des constats relatifs à l'hébergement d'urgence sur le territoire

Le premier point inscrit à l'ordre du jour concerne une présentation faite par Anne-Rachel Tournier, référente de parcours et référente veille sociale au SIAO du Doubs.

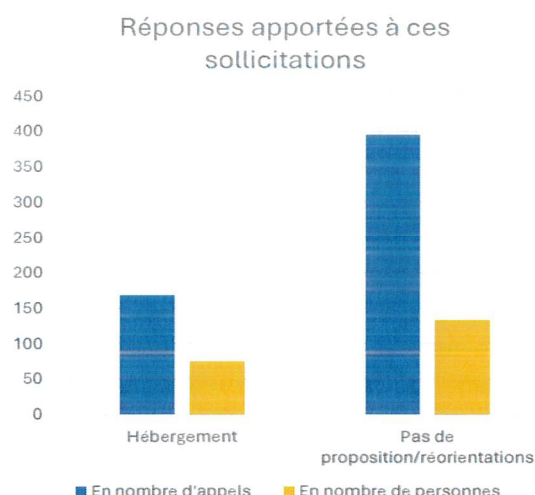
Pour rappel, le SIAO a pour objectif la mise en relation pour l'offre et la demande des places d'hébergement sur le territoire. Il est financé à 100% par l'ADDETSP et piloté par le Groupement de Coopération Sociale du DOUBS qui réunit les principales associations sociales et les CCAS du Doubs qui ont souhaités y participer. Le SIAO a également une mission d'observatoire des besoins sur le territoire. Il gère aussi le 115 qui est le numéro d'urgence sociale.

En préambule de cette présentation, un rappel concernant l'augmentation des sollicitations au niveau du CCAS de près de 39% entre l'année 2025-2026 sur les nouvelles demandes et plus particulièrement sur le pôle précarité, une augmentation de près de 85% depuis le début d'année, soit 39 nouvelles demandes contre 21 en 2025 sur la même période. Le second rappel concerne le nombre de places d'hébergement d'urgence soit 21 places réservées pour les femmes victimes de violence et 15 places pour un public plus général (personnes sans domicile).

LES PERSONNES EN DEMANDE D'UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT SUR PONTARLIER EN 2025



RÉPONSES APPORTÉES À CES DEMANDES D'HÉBERGEMENT



168 appels ont pu obtenir au moins une fois une proposition d'hébergement. Derrière ces 168 appels se trouvent 75 personnes.

395 appels n'ont pas pu obtenir au moins une fois de proposition d'hébergement. Derrière ces 395 appels se trouvent 133 personnes.

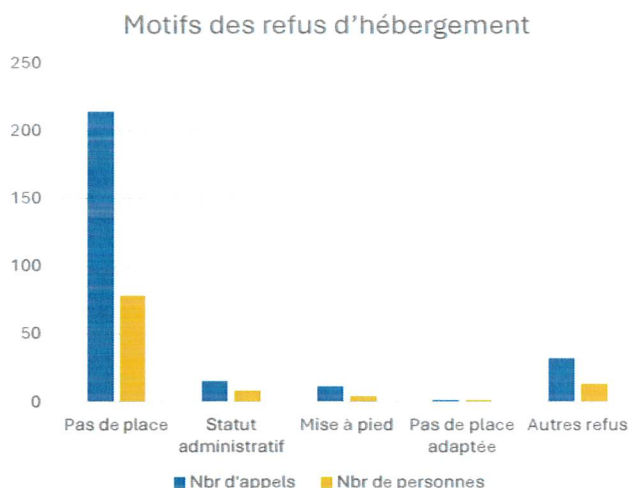
Il est essentiel de rappeler qu'au regard de la saturation des places d'urgence, un certain nombre de personnes à Pontarlier ne contacte plus le 115, ce qui sous-évalue le nombre de demandes.

RÉPARTITION DES 464 ABSENCES DE PROPOSITIONS

« Pas de proposition » - 273 appels – 96 personnes.

« Réorientations vers services » - 122 appels

Dont 76 réorientations vers le 115.



73% des personnes qui ont appelé le 115 pour obtenir une solution d'hébergement n'ont pas pu être hébergées au moins une fois ou ont été réorientées.

A minima 78% des refus sur le secteur de Pontarlier sont motivés par l'absence de place

La colonne pas de place adaptée va concerner un public qui souhaite être hébergé avec un animal et un public handicapé.

FOCUS SUR LES 18-24 ANS

Les 18-24 ans ont été à l'origine de 12% des demandes d'hébergement reçues en 2025. Ils représentent 68 demandes derrière lesquelles nous retrouvons 24 jeunes différents.

Répartition des réponses en nombre de personnes



■ Proposition d'hébergement
■ Abs de proposition

Répartition des demandes d'hébergement par genre



■ Hommes ■ Femmes

20 jeunes soit 83% des jeunes n'ont pas pu obtenir de proposition d'hébergement au moins une fois. Au contrario 8 jeunes soit 33% ont pu obtenir une solution d'hébergement au moins une fois.

100% des refus d'hébergement des jeunes et des personnes de plus de 60 ans ont été motivés par l'absence de place.

FOCUS SUR LES + DE 60 ANS

Les appels de personnes de + de 60 ans représentent 2,5% des appels passés en 2025. Ils représentent 16 demandes, derrière lesquelles se trouvent 11 personnes différentes

Répartition des réponses en nombre de personnes



■ Proposition d'hébergement
■ Abs de proposition

Répartition des demandes d'hébergement par genre



■ Homme ■ Femme

8 personnes soit 73% des personnes de + de 60 ans n'ont pas pu obtenir de proposition d'hébergement au moins une fois.

4 personnes soit 36,66% ont pu obtenir une solution au moins une fois : 2 FVV à l'hôtel, 1 en ADN à Montbéliard et 1 en HU Maiche. Aucune personne de plus de 55 ans n'a fréquenté le CHRS urgence de Pontarlier

De ces premiers éléments, une réunion s'est tenue avec Travail et vie, le CCAS et l'ADDSSEA, permettant de dégager trois besoins sur le territoire de Pontarlier :

- Le manque d'une structure type abris de nuit ;
- L'inadaptation des locaux de l'accueil de jour de Travail et vie ;
- Le besoin de créer un Groupement de Coopération Sociale du Haut-Doubs.

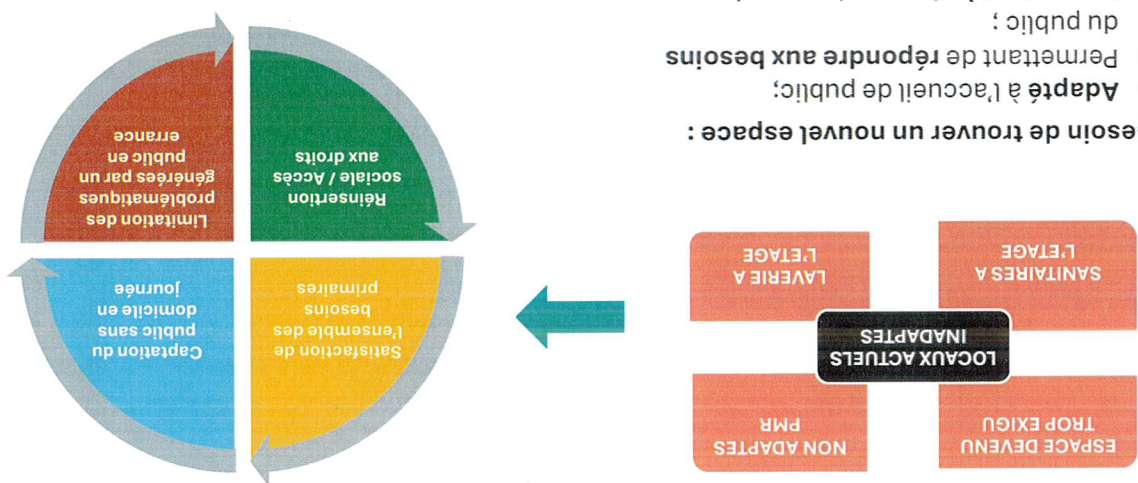
L'abris de nuit est une structure permettant l'accueil du public pour une nuit sans solution d'hébergement avec une entrée le soir et un départ le matin. Quand on parle d'hébergement d'urgence, on est déjà sur une structure permettant un accueil sur un temps plus long et permettant un début de travail sur un projet donnant un accès au logement autonome ou un accès à une structure d'hébergement d'insertion.

Aujourd'hui, à Pontarlier, il n'y a pas d'abris de nuit mais uniquement des places d'hébergement d'urgence. Il manque également une pension de famille permettant une solution de logement plus durable et qui se concrétise par des logements individuels au sein d'une structure collective. Etant donné que ces deux structures n'existent pas, il y a un engorgement au niveau de l'hébergement d'urgence par un public qui n'en relève pas.

Madame Duilize précise que l'Apat a un dispositif résidentiel accueil pour les personnes avec un trouble psychiatrique uniquement. Bellevue a également des places mais pour un public moins autonome. Elle informe aussi qu'il n'existe aucune place PMR à Pontarlier.

CHANGEMENT DE LOCAUX POUR TRAVAIL ET VIE

MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE JOUR ADAPTE



- Besoin de trouver un nouvel espace :
- Adapté à l'accueil de public;
 - Permettant de répondre aux besoins du public ;
 - Permettant à chacun de pouvoir accéder à l'ensemble des services ;
 - Situé en ville.

Tous ces éléments pris en compte apportent une réflexion menant vers une structure mutualisée pour répondre aux besoins du territoire.

CRÉATION D'UN GCS POUR LE TERRITOIRE DU HAUT-DOUBS

Réflexion autour de la mise en place d'un Groupement de Coopération Sociale dans le but de porter :

- les besoins du territoire ;
- une vision commune ;
- les projets du territoire.

Une demande initiale de 160 places d'hébergement d'urgence grâce au CGS 25 Haut-Doubs avait été accordée, 107 places ont été ouvertes par l'État sur le Département du Doubs dont 4 places attribuées à Pontarlier.

En réponse à la demande de solution faite par Monsieur le Président, Madame Tournier propose une structure permettant de mutualiser les moyens. Une réflexion globale concernant les possibilités d'accueils est en cours.

Monsieur le Président propose qu'un projet soit monter avant fin septembre pour l'intégrer au Programme Territoire en Action qui permettrait un financement de l'État important.

Cette présentation par le SIAO des constats relatifs à l'hébergement d'urgence sur le territoire n'étant qu'un point informatif, aucun vote n'est demandé.

Monsieur le Président constate le quorum. Il met au vote le compte-rendu de la dernière séance qui n'apporte aucune question ni remarque et qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Avenant à la convention de gestion des micro-crèches intercommunales avec le CCAS de Pontarlier

Monsieur le Président demande ensuite d'approuver la convention de gestion des micro-crèches intercommunales permettant le remboursement d'un trop perçu au bénéfice de la CCGP.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la convention et autorisent le versement du solde de 37 496 € au bénéfice de la CCGP.

3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Décision modificative n°1 – Budget 2026

Monsieur le Président annonce la décision modificative n°1 permettant la réversion du trop-perçu voté juste avant.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2026.

4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commission d'Appels d'Offres – Élection des représentants du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose aux administrateurs de réélire les représentants du Conseil d'administration pour la commission d'appels d'Offres. En effet, une première élection s'est tenue le 28 mai 2026 invalidée par la sous-préfecture car le nombre de membres titulaires et suppléants n'as pas été respecté. Aussi, il est proposé la création d'une Commission d'Appel d'Offres et l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désignent les membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions sus-énoncées, soit :

- Madame Nathalie BRACHET, Monsieur Fabien PARET, Madame Gaëlle LEHMANN, Monsieur Nicolas BOSSERT et Madame Mélanie DULIZE pour les membres titulaires ;
- Madame Sandra TIVAN, Madame Sabrina DE OLIVEIRA, Madame Martine COLIN, Madame Charlotte PELLETIER et Madame Véronique SOLAY pour les membres suppléants.

5 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat avec la société VITARIS pour la prestation de téléassistance sociale et préventive

Monsieur le Président propose ensuite d'approuver la convention de partenariat pour la prestation de téléassistante sociale et prévention avec la société VITARIS.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuvent le choix de la société VITARIS comme prestataire de téléassistance pour le CCAS de

- Pontarlier, selon les modalités définies dans la convention annexe ;
- Acceptent les termes de la convention de partenariat définissant les modalités d'intervention, les engagements réciproques et les conditions financières ;
- Autorisent la mise en œuvre du dispositif selon les modalités prévues par ladite convention ;
- Autorisent Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention correspondante ainsi que tout documents afférents.

6 – ACTION SOCIALE – Mise en place d'une aide extralégale pour le service de téléassistance VITARIS

Pour donner suite à la délibération précédente, il est demandé aux administrateurs de créer une aide financière extralégale pour les abonnés au service de téléassistance Vitaris.

- Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décident de la création d'une aide financière extralégale pour les abonnés au service de téléassistance VITARIS ;

- Fixent les conditions d'éligibilité définies par les plafonds de ressources sur la base du minimum vieillesse en vigueur ;

- Fixent le montant de l'aide à 6 euros/mois ;

- Décident que cette aide s'applique uniquement à l'abonnement de base (Lifeline digital 4G/VoLTE) et que toutes les options complémentaires (détecteurs de chute, montre GPS, capteur de sécurité, etc.) restent à la charge exclusive du bénéficiaire ;

- Autorisent Monsieur le Président à appliquer cette mesure et signer tout document nécessaire.

7 – ACTION SOCIALE – Signature d'une convention de partenariat avec la société IDEHA pour la mise à disposition de locaux au sein de la résidence seniors « Marie Labonde »

Monsieur le Président présente ensuite les termes de la convention de partenariat avec la société IDEHA pour la mise à disposition de locaux au sein de la résidence sénior.

Aurore Forest précise qu'une convention existe déjà, mais celle-ci ne permettait pas une utilisation optimale de la salle qui est climatisée lors des cycles de fortes chaleurs.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les termes de la convention de partenariat avec IDEHA et autorisent la Vice-Présidente à signer la signer ainsi que tout documents s'y rapportant.

8 – ACTION SOCIALE – Action de Noël 2026

Le programme des « Actions de Noël 2025 » s'articulait autour de trois axes principaux : la convivialité intergénérationnelle et le soutien direct aux foyers modestes.

L'Après-midi Festif Dansant : à la Salle des Capucins, cet événement est destiné aux membres des clubs du 3ème âge et aux résidents de l'EHPAD du Larmont (capacité maximale de 280 personnes). Il repose sur un partenariat fort avec le Lycée Professionnel Toussaint Louverture, dont les élèves assurent l'accueil, le service et l'animation, favorisant ainsi le lien intergénérationnel. Cet événement fait aussi appel à un prestataire pour une animation musicale et un traiteur pour le repas.

Soutien financier et colis de Noël : attribution de colis (valeur 18 € à 25 €) et de mandats financiers (50 € à 80 €) pour les aînés et les personnes en situation de handicap sous conditions de ressources.

Actions de proximité et Solidarité : Des animations spécifiques sont programmées pour les résidents de la Résidence Seniors, les personnes isolées en logement et le public sans domicile fixe (ateliers créatifs, goûters conviviaux).

Le budget global était de l'ordre de 18 100 € pour ces actions.

En 2026, il est proposé :

L'Après-midi Festif Dansant : à la Salle des Capucins, cet événement est destiné aux membres des clubs du 3ème âge et aux résidents de l'EHPAD du Larmont (capacité maximale de 280 personnes). Il repose sur un partenariat fort avec le Lycée Professionnel Toussaint Louverture, dont les élèves assurent l'accueil, le service et l'animation, favorisant ainsi le lien intergénérationnel. Cet événement fait aussi appel à un prestataire pour une animation musicale et un traiteur pour le repas.

Soutien financier de Noël : Attribution de bons cadeaux « Grand Pontarlier » 50 euros pour les personnes seules / 80 euros pour les couples.

Les plafonds de ressources mensuelles pour l'éligibilité aux bons cadeaux sont définis par les plafonds de ressources sur la base du minimum vieillesse en vigueur.

La demande s'effectue auprès du CCAS à compter du 01/10/2026 jusqu'au 15/11/2026.

Actions de proximité et Solidarité : Des animations spécifiques sont programmées pour les résidents de la Résidence Seniors, les personnes isolées en logement et le public sans domicile fixe (ateliers créatifs, goûters conviviaux).

Le budget prévisionnel de cette action, s'établit à hauteur de 18 000 €.

Monsieur Bossert propose que la confection du repas soit faite par les élèves du lycée Toussaint Louverture. Madame la Directrice ayant déjà questionné le lycée sur cette possibilité explique qu'il est difficile de préparer un repas pour 280 personnes cette année, ce projet doit être inclus dans le programme dès le début d'année avec le lycée, ce qui serait envisageable en 2027.

L'âge de la retraite étant en constante évolution ces dernières années, Monsieur le Président questionne sur l'intérêt d'aligner les critères d'âges sur l'âge légal de départ à la retraite.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à la majorité, par huit voix pour, zéro voix contre et une abstention,

- approuvent l'organisation de l'après-midi festif dansant et les modalités de partenariat avec le LP Toussaint Louverture,
- valident l'attribution des Bons cadeaux de Noël pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap domiciliées à Pontarlier, répondant aux critères d'attribution,
- définissent les plafonds de ressources mensuelles pour l'éligibilité aux bons cadeaux, en l'occurrence sur la base du minimum vieillesse en vigueur,
- autorisent Monsieur le Président à signer toutes les conventions (notamment avec le lycée professionnel et les prestataires de restauration/animation) et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

9 – PETITE ENFANCE – Validation des calendriers de fermeture annuelle 2026 – 2027 RPE et EAJE

Monsieur le Président rappelle les calendriers de fermeture du Relais Petite Enfance pour les vacances de Noël 2026 du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027 inclus et les vacances d'été 2027 du 2 août 2027 au 13 août 2027 inclus. Concernant les crèches du 20/12/2026 au 01/01/2027 (reprise le 04/01/2027), une fermeture le vendredi 07/05/2027 (pont de l'ascension), et les vacances d'été 2027 du 19/07/2027 au 15/08/2027. Enfin concernant la structure Capucine, les dates de fermeture prévues sont en hiver du 20/12/2026 au 01/01/2027 (reprise le 04/01/2027), une fermeture pour le pont de l'Ascension, le vendredi 07/05/2027 et une fermeture pour la période estivale du 26/07/2027 au 15/08/2027.

Madame Brachet soulève la problématique de l'absence de système de garde sur les périodes estivales sachant que les parents n'ont pas toujours la possibilité d'avoir deux mois de vacances quand ils sont salariés. Une réflexion s'engage sur un accueil durant l'été en laissant l'ouverture d'une crèche en alternance avec toutes les structures pour apporter une solution aux familles pontissaliennes.

Les administrateurs jugent que le point demande une réflexion plus ample, décident d'ajourner celui-ci et proposent de le retravaillé en groupe de travail.

10 – Décisions prises / QUESTIONS RÉPONSES

Le compte-rendu des décisions prises n'entraîne aucun commentaire ni questionnement.

Enfin, Monsieur le Président informe les administrateurs des prochaines dates pour les prochains Conseils d'Administrations qui se tiendront les mardis 22 septembre, 3 novembre et 8 décembre 2026 à 18h00.

Madame Forest prend la parole pour relayer une demande des directrices de crèches souhaitant passer un message à l'intention de Monsieur le Président :

« Suite à la présentation des équipes du 16 juin au CCAS avec vous Monsieur le Maire, et aux déclarations faites lors des Conseils Municipaux et des articles parus dans la presse, les professionnelles vous font part de leur vive inquiétude. Cette inquiétude est directement liée aux orientations politiques évoquées publiquement concernant l'avenir de la Petite Enfance, notamment la réduction du nombre de places en Établissement des Jeunes Enfants, et les références récurrentes au coût des établissements par berceaux. Ces prises de positions suscitent de nombreuses interrogations sur le devenir de l'offre d'accueil publique sur notre territoire. Les directrices rapportent également que cette préoccupation est largement partagée par les équipes de terrain et qu'elle devient de plus en plus perceptible auprès des parents qui s'interrogent sur l'avenir des structures et sur le maintien d'une offre d'accueil publique accessible aux familles. »

Monsieur le Président explique qu'une évolution sur le dossier est en cours puisque la piste de la Chapelle des Castors est étudiée. L'idée de l'ancienne municipalité était de transférer la crèche des P'tits Loups à l'école Vanolle. Ce projet coûtait plus de deux millions d'euros de travaux pour ses huit places de berceaux. Ce qui a entraîné un questionnement au niveau du coût des places et comment de ne pas perdre celles-ci. Il précise que les coûts donnés étaient la perspective 2026 avec un coût moyen de 1 200 euros par berceau, or la place coûte à la commune entre 700 et 900 euros et s'excuse de cette mauvaise information communiquée.

Le questionnement portait donc sur l'intérêt de conserver ces huit places. Une opportunité de la part de la CAF se présente si une création de 10% de places supplémentaires sur deux structures. Donc pour 11 places supplémentaires sans perdre les huit actuelles, une subvention à 80% si un pôle Petite Enfance est créé à la Chapelle des Castors. Ce bâtiment est l'endroit idéal pour le projet car il est doté d'un grand parc, aucun problème de stationnement, le coût des travaux est égal à celui de l'ancien projet. Il permettrait de regrouper la crèche des P'tits Loups, la crèche Capucine et le Relais Petite Enfance en créant une Maison de l'Enfance et de la Parentalité.

La séance est levée à 20h16.

Pontarlier le 25 juillet 2026

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,

Nathalie BRACHET



Aurore FOREST

Secrétaire de séance